



Solde de tout compte apres licenciement

Par **hubaut marcel**, le **14/12/2009** à **11:44**

Bonjour,

j'ai voulu reprendre mon travail le 24.6.2009 apres une interruption de 18 mois pour maladie ne pouvant plus me reprendre (embauche d'un autre personnel) j'ai accepté le licenciement par rupture conventionnelle.

Licenciement effectif le 25.7.2009. Mon employeur m'a regle ma prime de licenciement et les jours du 1.07 au 25.07 papier d'assedic, certificat de travail, fiche de salaire du mois de juillet 2009 dument signes par lui meme.

Maintenant il m'a deduit le salaire du mois de juillet (1.07.au25.07) a-t-il le droit de le faire? merci de me repondre par couriel, car je n'ai que ce moyen la pour avoir des renseignements.

Etant passé dans la categorie des pas nantis du tout pour ne pas dire autre chose. Merçi sincerement et cela quelque soit la reponse, cdt .

Par **jeetendra**, le **14/12/2009** à **12:27**

[fluo]La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle du Nord-Lille[/fluo]

Immeuble "Le République"

77, rue Léon Gambetta

B.P. 665 - 59033 LILLE CEDEX

Standard : 03 20 12 55 55

Horaires d'ouverture :
de 08 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30

[fluo]Syndicat Fo Nord [/fluo]
103 Rue Barthélemy Delespaul, 59000 Lille
03 20 49 04 35?

[fluo]Syndicat C.G.T [/fluo]
Adresse: 101 bis Rue Barthélemy Delespaul, 59000 Lille
Téléphone: 03 20 97 83 23

Bonjour, contactez la Direction du travail à Lille, les syndicats FO et CGT à Lille, expliquez leur ce qui vous arrive, ils vont aideront à défendre vos droits, courage à vous, bon après-midi à vous.